

LISTE DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES EXCLUS

Les produits ci-dessous ne sont pas pris en charge par la compagnie d'assurance même lorsqu'ils sont prescrits par un médecin ou un chirurgien-dentiste ; et sont à la charge exclusive des patients:

- Les constitutions de pharmacie ;
- Les réactifs et tests sous toutes leurs formes ;
- Les vaccins non-inscrits sur la liste du Programme Elargi de Vaccination (PEV), et celui contre l'hépatite B ;
- Les produits amincissants, les modérateurs d'appétit, les produits de régime alimentaire, les eaux minérales, les produits diététiques de tous les âges (lait nutritionnel, aliments pour bébés) et les produits ou dérivés sous quelque forme que ce soit ;
- Les produits de nutrition orale et entérale ;
- Les compléments alimentaires ;
- Les médicaments de lactation ;
- Les allergènes ;
- Les produits cosmétiques de toute nature ;
- Les antiacnéiques et antiséborrhéiques, les antisudoraux, les antialopéciques ;
- Les produits de traitements de troubles de la pigmentation ;
- Les contraceptifs sous toutes leurs formes ;
- Les tests de grossesse vendus en pharmacie ;
- Les dispositifs médicaux ;
- Les objets à usage médical courant tels que thermomètre, seringue, cathéter, perfuseur, fils de suture, vessie, sonde, inhalateur, irrigateur, bande, coton, poire, bassin, ventouses, gants, bouillotte, etc. ;
- Les produits pharmaceutiques à usage familial tels que l'alcool, l'eau oxygénée, le dakin, l'éther, l'éosine, le sparadrap etc. ;
- Les médicaments antipsychotiques (rispéridone, halopéridol, chlorpromazine etc.) ;
- Les amphétamines et les anorexigènes ;
- Les produits de traitement de la stérilité, de l'infertilité, de l'impuissance et de l'asthénie sexuelle (stimulants sexuels, androgéniques, etc.) ;
- La triptoréline (DECAPEPTYL, GONAPEPTYL, SALVACYL etc.) ;
- Les antiparasitaires intestinaux périodiques, systématiques ou de routine ;
- Les laxatifs ;
- Les antiseptiques locaux (BETADINE, CYTEAL et produits similaires) ;
- Les produits de lavage nasal, les collutoires et les cérumenolytiques ;
- Les antiparasitaires externes ;
- Les produits homéopathiques, phytothérapeutiques et d'herboristerie ;
- Les élixirs, les pastilles, et tablettes et de façon plus générale la confiserie médicamenteuse ;
- Les antirétroviraux ;

- Tous les produits de parapharmacie ;
- Les produits d'hygiène de maison ;
- Les produits d'entretien des appareils prothétiques ;
- Les produits de viscosupplémentation articulaires (SINOVIAL, HYALGAN, GO ONE etc.)
- Les orthèses de toutes natures, fauteuils roulants, cannes anglaises, béquilles, chaussures et/ou semelles orthopédiques, genouillères et bandage en général (Velpeau, Tensoplast, etc.)
- Les prothèses.
- les suppléances lacrymales (larmes artificielles) ;
- Les solutions lentilles et autres produits de contactologie ;
- Les produits d'hygiène buccodentaire, de bains de bouche, de gargarisme, les apports fluorés pour les dents ou les gencives, les dentifrices et brosses à dents.

SONT TOUJOURS EXCLUS : LES MEDICAMENTS DE TOUTE SORTE QUI NE SONT PAS EN RAPPORT DIRECT AVEC LA PATHOLOGIE DECLAREE.